



PRÉFECTURE DES VOSGES  
D.R.C.L.E. 1

Reçu le 15 FEV. 2006

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# PLU Epinal

PRÉFECTURE DES VOSGES  
D.R.C.L.E. 1

Reçu le 18 JUIN 2005

PRÉFECTURE DES VOSGES  
D.R.C.L.E. 1

# PADD

*Projet  
d'aménagement et  
de développement  
durable*

***Orientations générales  
d'aménagement***

**APPROUVÉ**

Epinal, le 02 FEV. 2006

mai 2005



**AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ET D'URBANISME  
DE L'AIRE URBAINE NANCÉIENNE**  
direction de AMÉNAGEMENT-PROJETS

Espace Corbin, 10 rue Poirel, BP 516, 54008 Nancy cedex  
tél. 03 83 17 42 01 / fax. 03 83 17 42 20



# PLU Epinal

## PADD

*Projet  
d'aménagement et  
de développement  
durable*

***Orientations générales  
d'aménagement***

mai 2005



**AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ET D'URBANISME  
DE L'AIRE URBAINE NANCÉENNE**  
direction de AMÉNAGEMENT-PROJETS

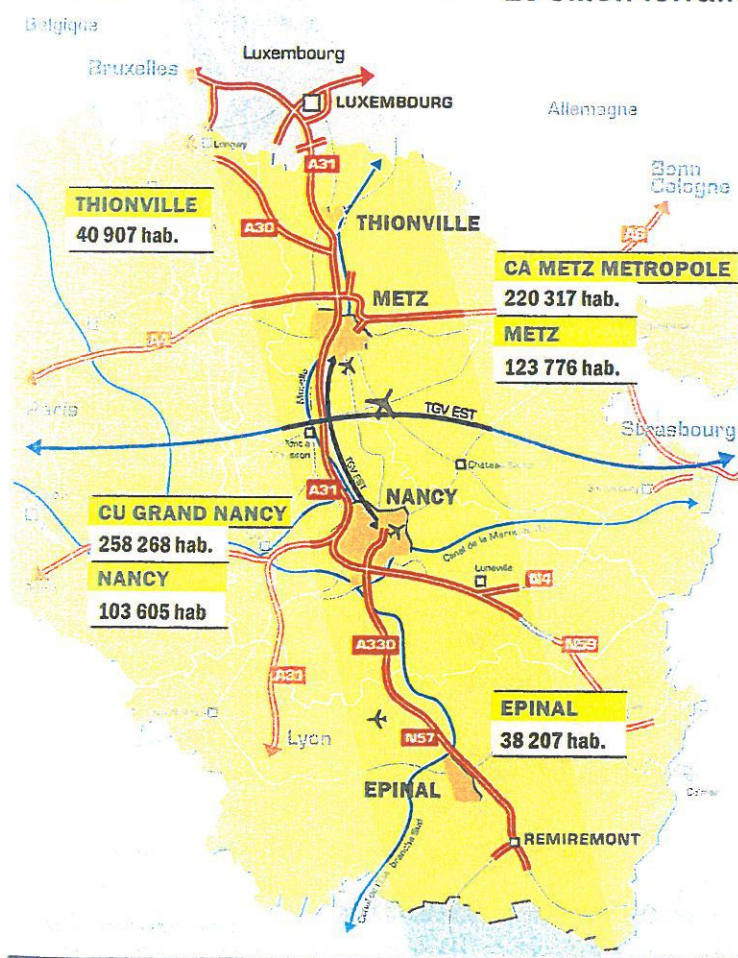
Espace Corbin, 10 rue Poirel, BP 516, 54008 Nancy cedex  
tél. 03 83 17 42 01 / fax. 03 83 17 42 20

## ■ Rappel du diagnostic

Epinal est une ville moyenne bien située sur un axe reliant le Luxembourg et l'Europe du Nord à l'axe Rhin - Rhône et à la Suisse vers le Sud. Appartenant avec Thionville, Metz et Nancy à l'espace métropolitain appelé "Sillon Lorrain", la ville souffre néanmoins d'un certain enclavement et de l'obstacle des Vosges qui limite l'accessibilité à l'Alsace à l'Est et au pôle Belfort - Montbéliard au Sud. L'évolution des infrastructures routières (poursuite du doublement de la RN57 au Sud) et ferroviaires (électrification progressive de la voie) et l'arrivée prochaine du TGV vont renforcer le rayonnement de la ville à l'échelle de son bassin de vie et du département tout entier.

Fortement marquée par l'essor de l'industrie, l'économie de la ville s'est réorientée progressivement vers les services alors que la zone d'emploi gardait une vocation industrielle. Epinal continue néanmoins à abriter quelques entreprises industrielles dynamiques. Le secteur traditionnel du bois, étendu à l'ensemble des techniques et utilisations des fibres, est maintenu et renforcé par la création de fonctions de formation supérieure ou de recherche à travers le Pôle Fibres. Dans le domaine des services, la Cité de l'Image a offert un prolongement contemporain à la tradition de l'image à Epinal sans qu'une notion de filière ne se dégage dans ce domaine. Cet équipement contribue à étoffer l'offre touristique de la ville qui s'affirme comme lieu de référence et d'appel vers les diverses formes du tourisme vosgien.

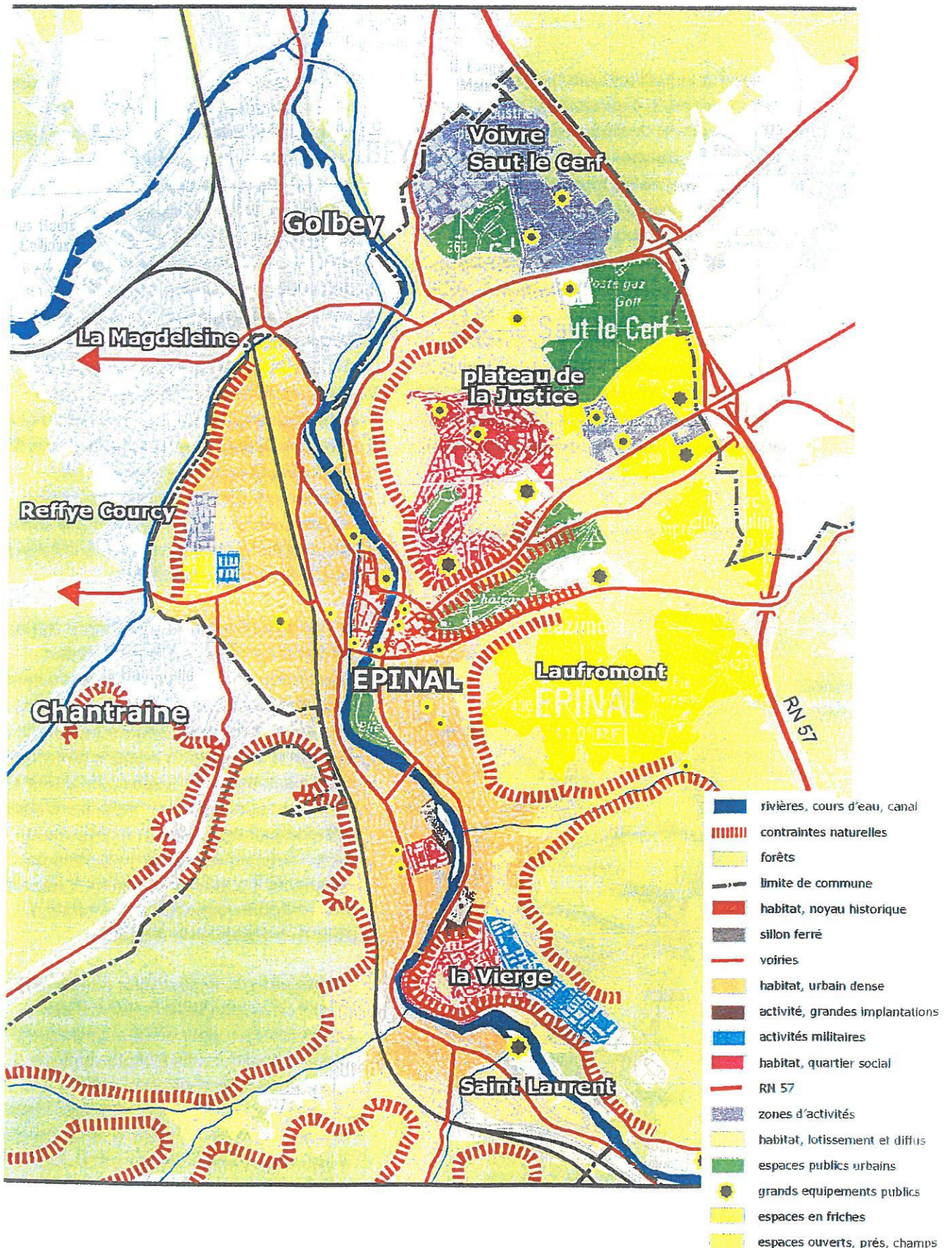
### Le sillon lorrain



Le développement de l'économie tertiaire en substitution de l'industrie traduit également le rôle accru d'Epinal au sein de son agglomération. La ville centre offre à une population grandissante un niveau de service et d'équipement assez remarquable dans les domaines du sport, de la santé, du commerce, de la culture et de la vie sociale. Ces équipements, devenus déterminants pour la vie contemporaine, et donc pour l'attractivité d'une ville moyenne, génèrent une véritable économie de services qui nourrit le dynamisme d'Epinal.

Parallèlement, la commune a connu une baisse de sa population. Cette baisse s'apparente au phénomène classique de péri-urbanisation observable dans de nombreuses villes centre. Toutefois, le caractère constant de cette baisse depuis maintenant plus de 25 ans pourrait fragiliser la dynamique économique de la ville et les mécanismes de renouvellement régulier de sa population.

# Les usages des sols



L'analyse du parc de logement et de la construction neuve dans la période récente montre que la commune n'a pu proposer en quantité suffisante une offre de logement adaptée aux attentes des ménages. Forte d'un parc social important, majoritairement construit dans les années 50 et 60, la ville doit faire face à l'important chantier de modernisation de ces logements.

Parallèlement, la construction n'a pas atteint, lors des 5 dernières années, le rythme prévu au titre du Programme Local de l'Habitat. Ce déficit de l'offre s'est particulièrement fait sentir pour l'habitat individuel, largement demandé par les familles et présent sur les communes périphériques.

L'urbanisation du territoire communal s'est faite à partir du fonds de la Vallée de la Moselle par conquête progressive des coteaux et plateaux environnants. La période moderne a été marquée par l'implantation des grands quartiers d'habitat collectifs sur les plateaux de la Justice et de la Vierge. Le quartier de la Justice est très vite devenu une composante essentielle de la ville par le rayonnement des équipements qu'il accueille. La création de la nouvelle RN57 a libéré le centre d'Epinal de la circulation de grand transit et conféré aux terrains qui la bordent une attractivité nouvelle. De ce fait, les activités économiques, à la recherche d'espaces et de sites dédiés sont venues s'implanter au Nord Est de la commune, attirant également des services à la population dans le domaine de la santé et de l'emploi. Cette extension urbaine "par palier" a permis à la ville de faire face aux enjeux de son développement et de répondre aux besoins émergents de la population et des entreprises. Considérant également le développement de l'agglomération vers l'Ouest et le Nord, les flux de circulation ont considérablement augmenté, parcourant pour une grande part le territoire urbanisé d'Epinal. La contrainte du relief concentre sur quelques voies les déplacements entre les différents pôles attractifs et impose

parfois des ruptures ou des passages par le centre, du fait du manque de liaisons Est - Ouest au Sud.

Après cette phase d'extension de la ville, la réhabilitation du centre ancien et le renouvellement urbain sur les quartiers d'habitat social amorcent une reprise des espaces qui ont été affectés par les mutations de la ville (départ d'activités économiques en périphérie, vieillissement et paupérisation du parc social,...). L'armée, très présente à Epinal, libère également des sites importants (Reffye, Magdeleine) réaffectés aux entreprises, aux administrations et à l'habitat. Cette recomposition préfigure les nouveaux équilibres entre les trois pôles majeurs de la ville : le centre, la Justice et les zones d'activités du Nord - Est.

Si la topographie et l'hydrographie imposent des contraintes (ruptures et zone inondable), elles ont également contribué à préserver une qualité paysagère remarquable sur l'ensemble du territoire communal. La forêt constitue en partie Sud un écrin vert qui maintient la ville en contact direct avec le grand paysage des Vosges. Cette proximité offre également à la population des sites d'agrément très appréciés. Du Nord au Sud, la Moselle présente un paysage tantôt urbain, tantôt naturel. Au-delà de l'hyper-centre, les aménagements entrepris (parc du Cours, port) associent intimement la rivière à la ville et permettent le développement de loisirs (parcours de canoë - kayak, base nautique pour l'aviron). Les coteaux et falaises (Justice, Laufromont, promontoire du Château) maintiennent la présence de la nature en pleine ville. Les jardins, espaces verts et équipements sportifs de plein air participent à la qualité paysagère de l'ensemble, à l'échelle de la ville comme à l'échelle de proximité. La création et la valorisation des liaisons douces, piétonnes et cyclables, s'appuient progressivement sur ces espaces.

# ■ Les deux enjeux de développement : l'attractivité et la cohésion

## > L'ATTRACTIVITÉ

### **Rétablir l'attractivité résidentielle**

La commune d'Epinal doit, pour assurer le développement harmonieux de son territoire, stabiliser sa population et retrouver, à terme, une dynamique démographique positive. Cette dynamique est également indispensable au développement équilibré de l'agglomération. **Compte tenu du bon niveau de services et d'emplois offerts par la commune, le diagnostic a révélé la nécessité de rétablir l'attractivité résidentielle dépréciée par la faiblesse de l'offre récente, et par le vieillissement naturel du parc existant.**

La production d'une offre nouvelle en conformité avec les objectifs du Programme Local de l'Habitat, doit permettre de répondre aux attentes actuelles des ménages en termes de qualité, de respect de l'environnement et d'intégration dans le cadre naturel, en particulier en habitat individuel. Bien que le territoire communal comporte de vastes secteurs de forêt et une topographie accidentée, il recèle des potentialités suffisantes en renouvellement urbain et en extension des territoires urbanisés. Cette reconquête de l'attractivité est nécessaire pour permettre aux ménages qui le souhaitent de poursuivre leur itinéraire résidentiel sur la commune et pour accueillir de nouvelles familles.

La dynamique démographique est indispensable à la commune d'Epinal pour moderniser son parc de logement et maintenir les services (santé, éducation, sports, culture, loisirs) qu'elle assure au profit de l'ensemble de l'agglomération.

Le développement et l'extension de l'agglomération spinalienne lors des 20 dernières années imposent que la commune centre puisse pleinement jouer son rôle et dispose d'une offre territoriale en matière d'emplois, d'activités, de services et d'habitat.

La reconquête de l'attractivité résidentielle s'appuie sur un effort continu de réhabilitation du parc existant. Le renouvellement par réhabilitation, restructuration ou démolition / reconstruction du parc public inadapté, et l'incitation à la réhabilitation du parc privé sont les premiers leviers de modernisation de l'offre. Plusieurs secteurs de la commune au Nord Est et au Sud ont connu une urbanisation progressive selon une densité encore faible qui fait apparaître de nombreux délaissés. L'urbanisation progressive de ces délaissés est l'occasion de conforter et de mieux structurer des quartiers inachevés qui doivent s'intégrer à l'ensemble urbain. Enfin, de nouvelles situations résidentielles doivent être créées en urbanisant des terrains non bâtis. Les nombreuses contraintes topographiques du territoire communal et la nécessité de développer une offre nouvelle en continuité de l'urbanisation existante désignent le secteur du Laufromont comme le site privilégié d'extension future de la ville.

Les efforts de production de logements neufs et de renouvellement du parc existant doivent être conjoints pour assurer l'équilibre de l'offre. Epinal possède à la fois les atouts d'un cœur de ville de grande valeur patrimoniale et d'un environnement naturel remarquable. Ces éléments permettent de développer des types d'habitat diversifiés adaptés aux attentes différenciées des ménages.

**La qualité paysagère du territoire communal constitue un facteur de qualité urbaine qui doit être valorisé en maîtrisant la densité, la composition des nouveaux quartiers et le respect de l'environnement.**

L'attractivité résidentielle repose également sur la richesse des services susceptibles d'être utilisés par les habitants. Dans ce domaine, la commune possède déjà une offre remarquable qui sera étendue et adaptée aux nouveaux besoins.

### ***Maintenir et développer l'attractivité économique***

Epinal a vu son économie évoluer progressivement d'une dominante industrielle vers la prépondérance des services et du commerce. La commune a su répondre aux besoins des entreprises et profiter de la nouvelle desserte offerte par la RN57 en aménageant des zones d'activités au Nord Est. L'arrivée prochaine du TGV en gare d'Epinal constituera un atout supplémentaire pour l'économie locale. La constitution d'une offre immobilière pour l'activité tertiaire est à prévoir sur le site de la gare.

**Le développement économique nécessite toujours de nouveaux terrains et l'émergence de plusieurs sites d'activités le long de la RN57 vers Nancy confirme le caractère structurant de cet axe. La Ville d'Epinal doit donc maintenir une offre foncière pour accueillir de nouvelles implantations d'entreprises.** Elle a ainsi la possibilité de valoriser des sites proches de la voie express et de conforter le caractère économique de cette séquence de la RN57. A l'Est de la voie rapide, le secteur de Malgré Moi offre des opportunités intéressantes

pour l'accueil d'entreprises souhaitant rester éloignées des sites d'habitat. La création de tout nouveau site d'activités doit faire l'objet d'un aménagement de qualité intégrant au mieux le respect de l'environnement, la valorisation du paysage et le stationnement. Parallèlement, les zones actuelles devront faire l'objet d'amélioration des aménagements et des fonctionnalités afin d'éviter toute déqualification ainsi que les phénomènes de transferts d'opportunité. Les secteurs du Nord Est jouxtant la RN57 sont très bien desservis mais leur attractivité générera des flux croissant, mêlés à la circulation de transit. De plus, compte tenu des commerces et des services importants qui s'y trouvent et participent fortement à la vie sociale de la commune, de nouvelles dessertes et des liens accrus avec la ville sont à rechercher.

## **> LA COHÉSION**

### ***Pérenniser la cohésion sociale***

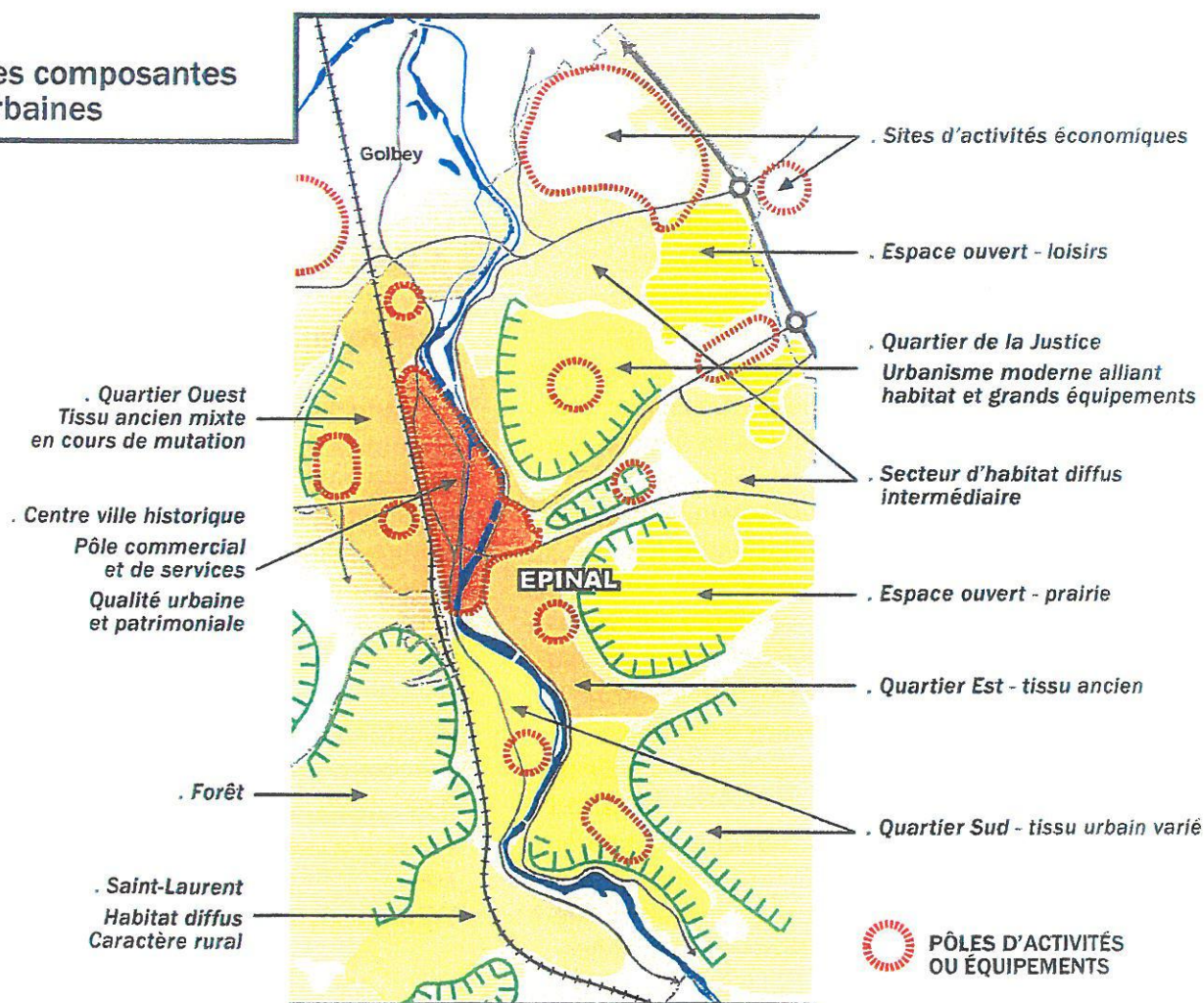
L'affaiblissement de l'économie industrielle et la concentration de populations modestes dans des quartiers d'habitat social construits lors des années 50 et 60 ont conduit la ville à engager une ambitieuse politique de lutte contre l'exclusion. Cette action s'est traduite par des interventions diversifiées qui vont de l'amélioration du bâti au soutien aux familles. **Mais la persistance de situations sociales, économiques et familiales fragiles parmi les ménages défavorisés logés dans un parc peu valorisé et parfois inadapté aux attentes actuelles imposent de poursuivre l'effort en déployant un vaste plan de renouvellement urbain.**

Le renouvellement urbain des quartiers de la Vierge et de la Justice s'appuie sur un programme de réhabilitations, restructurations et démolitions du parc obsolète, ainsi que le réaménagement des espaces publics. Sur le quartier de la Justice, la reconstruction de l'hôpital permettra d'opérer une recomposition importante du site mettant en valeur le rôle du quartier à l'échelle de l'agglomération.

Ces opérations lourdes continueront à être accompagnées par des actions de prévention de la délinquance, un programme de lutte contre les discriminations en matière d'emploi (économie solidaire et chantiers d'insertion), des interventions socioculturelles et des actions à caractère social.

Afin de garantir le logement des familles aux revenus modestes et de ne pas alourdir la part déjà importante du parc social public sur la commune, le renouvellement du parc se fera dans le cadre du maintien à son niveau actuel. Les constructions neuves qui seront entreprises en substitution des démolitions seront l'occasion d'offrir des logements mieux adaptés aux modes de vie actuels, de réaliser des programmes plus modestes mieux intégrés au tissu urbain, et de rendre possible sur la commune le parcours résidentiel des habitants.

## Les composantes urbaines



### **Renforcer la cohésion spatiale**

La ville d'Epinal tire une part de son identité de la conquête progressive par l'urbanisation de la vallée de la Moselle et des coteaux et plateaux adjacents. La topographie marque ici les différentes périodes de constitution de la ville, maintenant des ruptures et des interstices naturels qui ne favorisent pas toujours la cohésion spatiale de l'ensemble. Le développement futur de la commune doit fédérer les différents quartiers autour du centre ville et des coteaux urbanisés. Le pôle central historique est le cœur d'une agglomération étendue et se verra renforcé par l'arrivée du TGV en gare d'Epinal. Son rôle encore excessif de point de passage obligé pour la circulation de transit entre les deux rives de la Moselle devra diminuer au profit de ses fonctions de commerce, de services, et de sa valeur patrimoniale et identitaire.

### **Les liens entre les différentes composantes de la ville en particulier avec le centre seront renforcés en facilitant tous les modes de déplacements.**

Le réseau de pistes cyclables sera complété, et les itinéraires piétons développés, sécurisés et rendus plus agréables. Les liaisons douces seront aménagées en lien avec les coupures vertes qui demeurent sur le territoire urbanisé et peuvent constituer des espaces de transition reliant les quartiers.

L'axe de développement qui englobe le centre ville, le quartier de la Justice et les sites d'activités du Nord Est, regroupe la majeure partie des fonctions et activités de la ville. Les liens entre ces trois entités doivent être renforcés, et les déplacements facilités.

Le traitement urbain des entrées de ville doit être poursuivi pour sécuriser les différents modes de déplacements et marquer les portes de la ville. De même, les espaces charnières entre les quartiers feront l'objet d'un soin particulier. Enfin, la frontière de la ville avec la nature mérite d'être traitée pour éviter un mitage des espaces périphériques ou les situations en impasse. Les espaces verts sont intimement liés à la trame urbaine et participent à la cohérence entre les différents quartiers.



# ■ Les orientations générales du PADD

Afin de faire face aux enjeux d'attractivité et de cohésion qui ont été retenus à l'issue du diagnostic, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable se décline en cinq orientations qui visent à définir les modalités d'aménagement des grandes composantes du territoire urbanisé. Une sixième orientation assure la protection et la mise en valeur de l'environnement, ainsi que la prise en compte des risques naturels.

## 1) CONFORTER LE CŒUR D'AGGLOMÉRATION

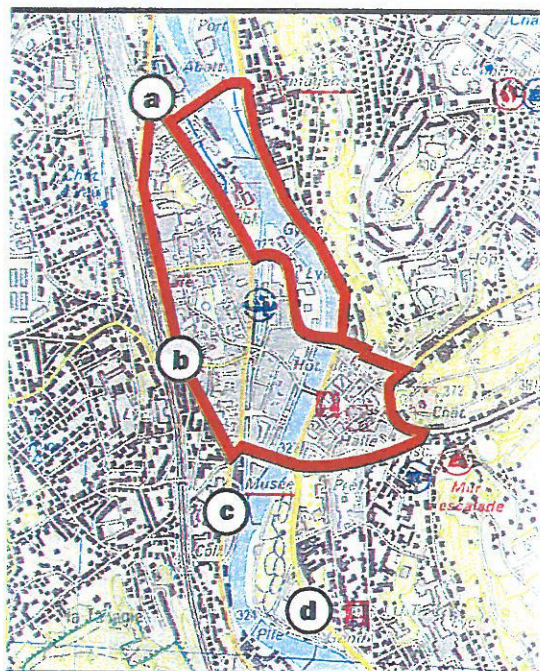
Intimement lié à la Moselle, le centre ville d'Epinal a gardé son caractère historique marqué par un tissu urbain dense et un réseau de voies étroites. Si les destructions de la guerre ont entraîné des reconstructions en plein centre, l'ensemble a conservé une grande valeur patrimoniale dont la basilique Saint-Maurice, la place des Vosges et la forte présence de l'eau sont emblématiques. L'évolution des activités économiques et de leur localisation a progressivement privé le centre et les faubourgs d'entreprises artisanales dont l'implantation ancienne est parfois restée en friche. Parallèlement, les sites d'accueil des entreprises, créés au Nord Est de la commune ont attiré certaines activités de services qui ne sont pas restées dans le tissu urbain traditionnel. Néanmoins, la revalorisation du centre, de ses logements et espaces publics, la création de grands équipements majeurs comme la cité judiciaire ou le musée de l'Image, et la modernisation de l'appareil commercial ont préservé son attractivité et son dynamisme.

L'extension de l'agglomération par l'émergence de nouveaux pôles économiques et la croissance des secteurs résidentiels périphériques a renforcé la spécificité du centre ville d'Epinal et son rôle majeur pour l'identité, l'offre culturelle, éducative et commerciale, les services et administrations, et la vie sociale à l'échelle du bassin de vie. L'arrivée du TGV à Epinal va accroître et symboliser ce rayonnement en faisant de la Gare une porte de l'agglomération vers le réseau à grande vitesse. Le renouvellement urbain et la reconquête des espaces dégradés dans le centre et ses abords dessinent un espace étendu qui devient le noyau central de l'agglomération spinalienne. Ce cœur de ville joue un rôle déterminant pour fédérer les différentes composantes urbaines de la ville qui se sont affirmées au cours de son histoire. Il doit être conforté pour assumer pleinement son rôle.

### 1.1. Mettre en place une boucle d'évitement et marquer les portes du centre ville

Les ponts sur la Moselle étant positionnés au droit du centre ville, ce dernier demeure un point de passage obligé pour de nombreux déplacements de transit. Une boucle d'évitement sera organisée des avenues Dutac - Général de Gaulle - Victor Hugo à l'Ouest, à la rue Friesenhauser et d'Ambrail au pied du château à l'Est, afin d'apaiser les circulations en centre ville et de réserver l'accès à l'intérieur de cette boucle aux parcs de stationnement, aux services et aux logements. La politique de stationnement favorisera en centre ville le stationnement

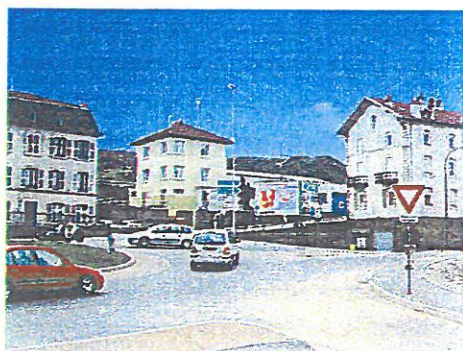
### Mise en place d'une boucle d'évitement



résidentiel et le stationnement de courte durée au profit des activités commerciales et des services.

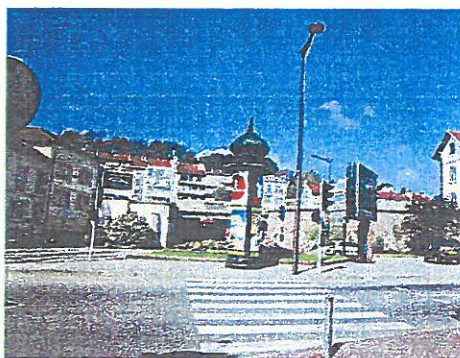
Les carrefours et nœuds de circulation situés sur la boucle d'évitement constituent des portes du centre ville dont l'aménagement doit orienter les flux :

- a) Porte Nord au niveau de la ZAC du Port : la réalisation de la ZAC du Port et la construction de nouveaux programmes de logements le long de la Moselle constituent une nouvelle porte du centre ville,



Porte Nord au niveau de la ZAC du Port

### Requalification de la place Baudouin



- b) Requalification de la place Baudouin : cette place qui tangente la voie ferrée et donne directement accès à l'île par la rue des Etats-Unis constitue encore un espace ouvert où l'espace public est largement consacré à l'automobile.

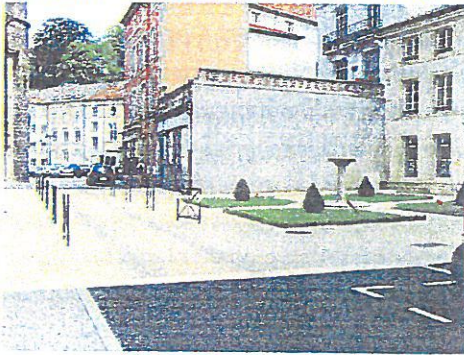
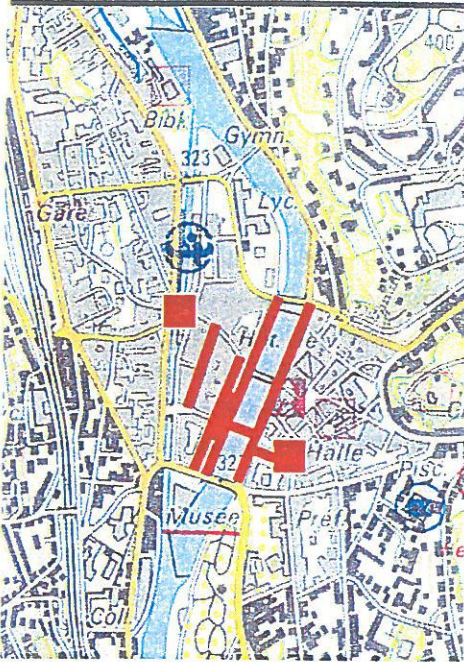
Le développement du quartier Ouest par des opérations de renouvellement urbain obligera à contenir et sécuriser une circulation automobile accrue. Cet espace devra bénéficier d'un traitement urbain valorisant les espaces consacrés au piéton,

- c) Porte Sud rue d'Alsace,
- d) Porte Sud avenue de Provence.

### 1.2. Améliorer la qualité urbaine dans le centre

La ville entreprend un programme d'aménagement des espaces publics structurants et des voies commerciales sur la rue des Minimés, les quais Lapicque et Jules Ferry. La Place des Quatre Nations et les places de part et d'autre de la Moselle ainsi que le marché font également l'objet d'un retraitement urbain. L'ensemble vise à valoriser les espaces commerciaux et la qualité des espaces centraux. Les aménagements favoriseront les parcours piétons au sein du cœur historique.

*Améliorer la qualité urbaine dans le centre*



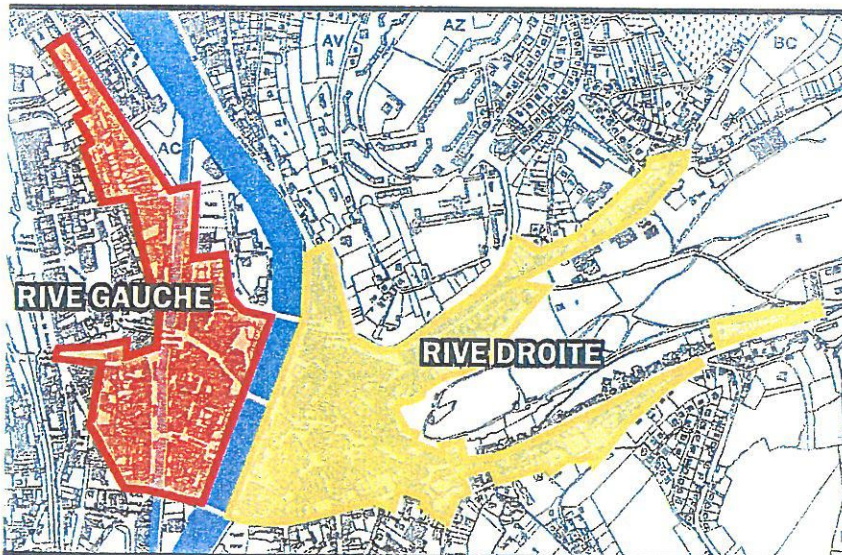
*Aménager les espaces publics structurants et les voies commerciales*

La création d'une passerelle entre les ponts du 170ème RI et Carnot assurera un itinéraire spécifique pour les piétons sur la Moselle et renforcera la relation de la place Pinau avec la rive Est de la rivière.

Ces actions d'aménagement des espaces publics doivent initier et conforter des initiatives privées sur le patrimoine bâti.

Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) permet de mobiliser des aides à l'investissement privé pour résorber la vacance et remettre sur le marché des logements obsolètes ou inoccupés. Des cœurs d'îlots ont parfois été conquis de façon confuse par des ajouts successifs (logements, garages, appentis) de faible qualité de construction. La réhabilitation doit pouvoir retrouver les espaces de cœurs d'îlots ou reconfigurer les constructions selon les cas afin d'offrir des situations résidentielles satisfaisantes. Les friches urbaines doivent faire l'objet d'une veille active, d'un suivi permanent et d'un accompagnement pour en favoriser la mutation.

*Périmètre d'OPAH*



*Reconquérir les cœurs d'îlots*

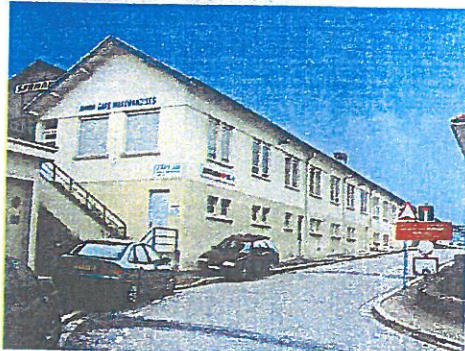


*Accompagner la mutation des friches urbaines du centre*

### 1.3. Réaménager le site de la gare dans la perspective de l'arrivée du TGV

La gare d'Epinal bénéficie aujourd'hui d'un parvis piétons, d'un parking couvert, d'une aire de stationnement des bus et d'un parcotrain côté rue Jean Jaurès. L'arrivée du TGV programmée en 2007 aura pour conséquence d'augmenter la fréquentation de la gare et son rayonnement. Une étude en cours doit définir les conditions d'aménagement d'un pôle multimodal assurant la bonne coordination entre les différents modes de transports. L'attractivité du site permet d'envisager la création de surfaces de bureaux. Ces développements doivent être étudiés dans le cadre d'une reconquête d'espaces ferroviaires, en particulier sur la zone de livraison des marchandises (SERNAM), et éventuellement vers le Nord sur les rives de l'avenue Dutac. Des réflexions communes entre la ville, Réseau Ferré de France (RFF) et la SNCF détermineront les futures limites de l'espace ferroviaire et les potentialités de développement de nouvelles constructions.

*Reconquérir des espaces sur les sites ferroviaires*

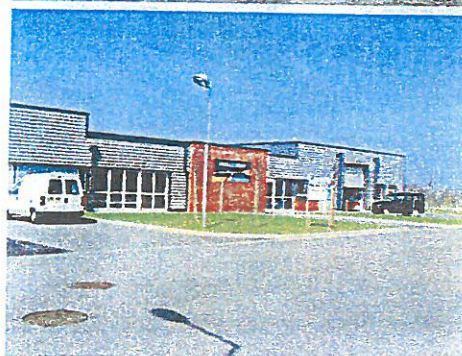


*Aménager un pôle multimodal*

### 1.4. Résorber les friches pour renforcer le quartier Ouest en appui au centre ville

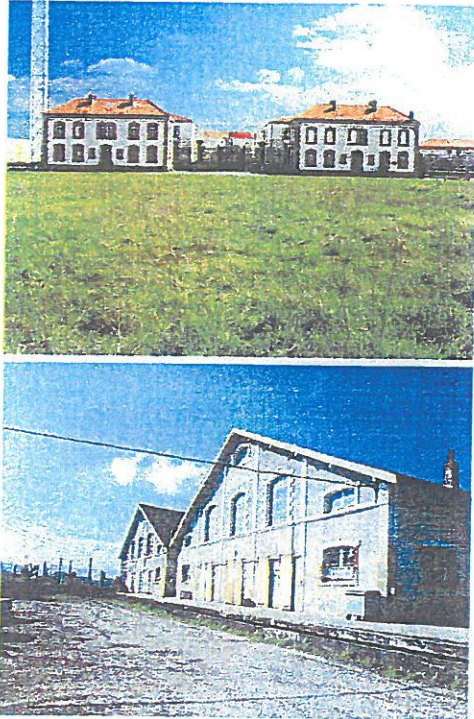
Installé sur un coteau entre le sillon ferré et la rue du Général Haxo prolongée, le quartier Nord Ouest d'Epinal comportait historiquement des sites d'activités économiques et de stockage, ainsi que des sites militaires qui représentaient d'importantes emprises. Depuis le retrait progressif de l'activité militaire et les changements d'implantation des activités économiques, plusieurs sites ont été abandonnés. Un important processus de renouvellement urbain est en cours par une réoccupation progressive des sites et espaces délaissés. Après la transformation des anciennes casernes du site de la Magdeleine (maisons de l'Enfance et des Associations, DDASS, logements), et de la caserne Reffye (développement économique et pépinière d'entreprises), la caserne de Courcy fait l'objet d'un programme de réalisation de 250 logements. Les entrepôts et locaux de stockage situés sur la rue de la Côte Cabiche qui sont vétustes représentent

*Administrations, associations et logements dans la caserne de la Magdeleine*



*Pépinière d'entreprises à Reffye*

*Réinvestir la caserne de Courcy  
par un programme de logements*



*Renouveler les bâtiments délaissés  
de la Côte Cabiche*

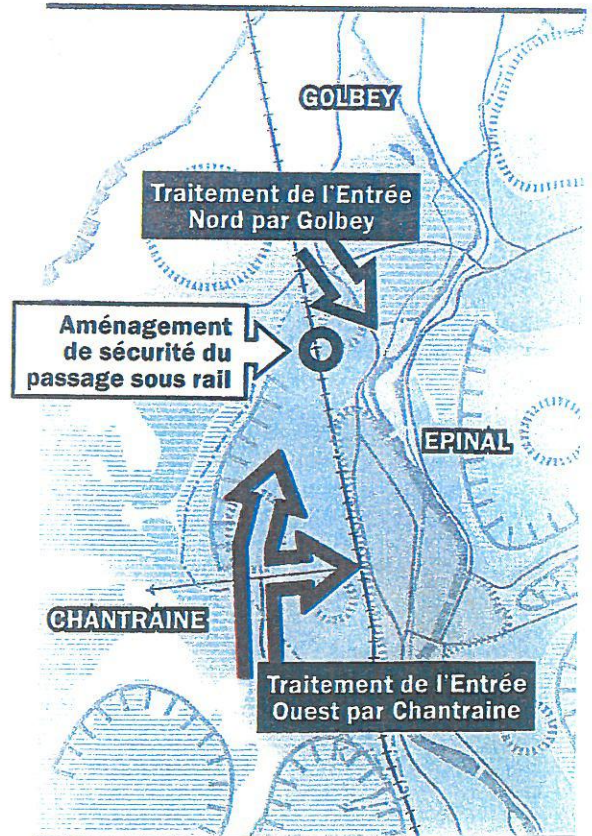
également l'opportunité de renouveler le tissu urbain. A l'extrême Nord de la commune et en bordure de la voie ferrée, le terrain de l'Arsenal, actuellement vierge, sera aménagé pour accueillir la Compagnie des bus urbains. La reconquête de ces sites délaissés et l'implantation de fonctions nouvelles vont renforcer le quartier déjà riche d'un lycée et d'administrations (CPAM) importantes. Ces éléments participeront au renforcement du centre et imposent de traiter les voies d'accès et les cheminements vers le centre.

*Planter la Compagnie des bus urbains  
sur le site de la Magdeleine*



L'entrée Nord par Golbey fait l'objet d'un aménagement urbain (recalibrage de la chaussée, continuité des trottoirs, piste cyclable...). L'entrée Ouest par Chantraine constitue un itinéraire d'accès direct au centre par la rue Notre Dame de Lorette et la place Baudoin et desservira les nouveaux sites de renouvellement des casernes. Elle devra également par son traitement signifier l'entrée dans l'espace central de l'agglomération. Le passage sous rail sur la rue du Général Haxo est un point d'engorgement et de nuisance sur la relation centre-périphérie qui doit être amélioré.

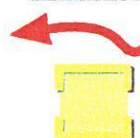
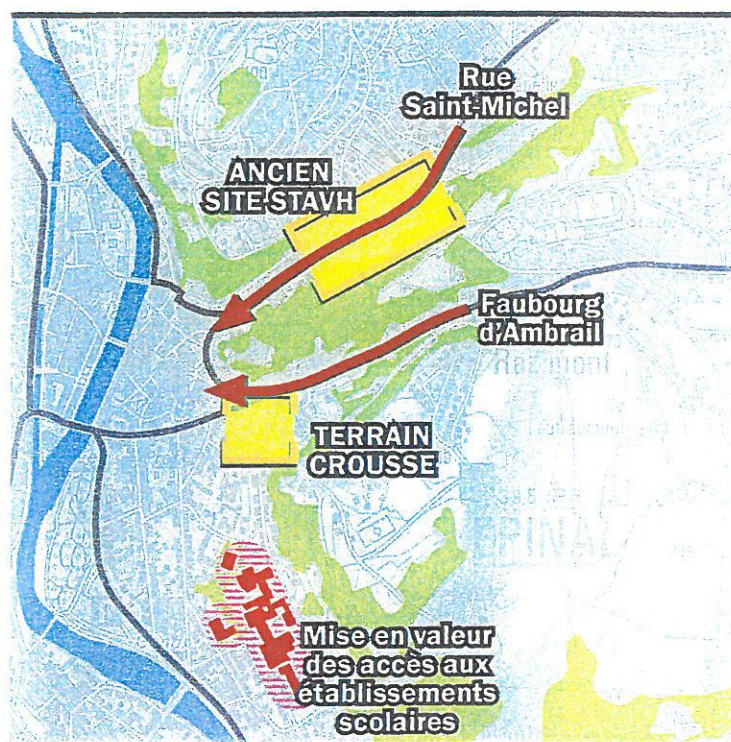
*Qualifier les Entrées de ville*



### 1.5. Requalifier les faubourgs Est en entrée du centre ville.

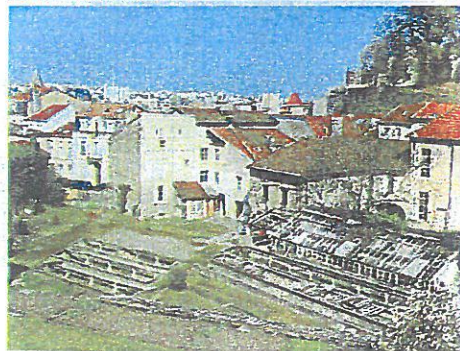
A l'Est, la rue Saint-Michel et le Faubourg d'Ambrail sont les deux pénétrantes d'accès au centre ville. La topographie, de part et d'autre du promontoire du château et en appui au Plateau de la Justice au Nord et au coteau du Laufromont au Sud a imposé des voies étroites bordées d'une rangée de maisons. Compte tenu des contraintes physiques, l'aménagement urbain de ces entrées de ville doit assurer la sécurité des accès aux maisons et des cheminements et doit annoncer la qualité urbaine du centre ville.

Sur la rue Saint-Michel, l'ancien site de la STAHV est inoccupé et présente plusieurs locaux de peu de valeur (à l'exclusion de la maison de maître). L'emprise foncière qui pourra être libérée est dans une situation enclavée mais stratégique pour l'entrée de ville.



Revalorisation urbaine des accès en centre ville  
Résorption de friches urbaines

Le site de la STAHV



Le terrain Crousse

Sans exclure la création de quelques logements, son exposition et sa situation la destinent plutôt à l'implantation d'un équipement public. Elle constitue, avec les ateliers municipaux et le prolongement dans le vallon de Poissompré, un ensemble important. Un projet d'ensemble sur ce site permettra de redessiner le tracé de la voirie et les trottoirs afin de mieux sécuriser les circulations et les abords des maisons dans l'approche vers le centre ville. La requalification du carrefour avec le faubourg de Poissompré contribuera à mettre en valeur un pôle d'équipements incluant la patinoire. La recomposition de l'ancien site de la STAHV devra également favoriser une meilleure mise en perspective du promontoire du château.

Sur le faubourg d'Ambrail, l'îlot situé au croisement avec la rue A. Briand constitué de bâtiments en mauvais état pourra également faire l'objet d'une opération de renouvellement permettant de réintroduire de l'habitat adapté aux besoins actuels et de retraiter les abords du faubourg.

Le quartier Sud Est est également un élément d'appui du centre ville par les administrations et services importants qu'il abrite. Le regroupement de plusieurs établissements d'enseignement constitue un pôle attractif. Les accès piétons à flanc de coteau méritent d'être requalifiés et sécurisés pour mettre en valeur les entrées d'établissements et améliorer le lien avec le centre.

## 2) FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS EN LIEN AVEC LA RN57 ET AMÉLIORER LES ACCÈS À LA VILLE

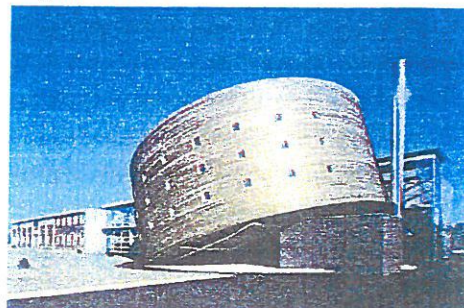
La déviation de la RN57 n'a pas seulement épargné à Epinal une circulation de grand transit qui encombrait son centre ville, elle l'a également doté, sur son flanc Est, d'une voie rapide structurante pour le Sillon Lorrain, espace économique et urbain allant d'Epinal à Thionville et vers le Luxembourg. Les récents travaux prolongeant la mise à deux fois deux voies sur une grande partie du parcours vers Belfort et Montbéliard assurent désormais la jonction vers l'axe Rhin Rhône de l'autoroute A36. L'amélioration de la RN66 facilitera la liaison vers le pôle Mulhouse - Bâle.

Ce nouvel axe économique a valorisé les coteaux Nord Est de la commune et permis le développement des sites d'activités de la Voivre et du Saut le Cerf, l'installation d'un hypermarché en limite de la commune sur Jeuxey, et l'ensemble Centre de Congrès - Palais des Sport - centre commercial sur la route de Saint-Dié. Ces implantations ont profondément modifié les équilibres du territoire communal et constitué un véritable pôle d'emplois et de services au Nord Est. Du fait du développement de l'agglomération au Nord (Golbey, Chavelot, Thaon), ces espaces ont une grande accessibilité pour la population du bassin de vie, et introduisent sur la RN57 un trafic local.

### 2.1. Préserver le niveau d'attractivité et la dynamique des sites d'activités de 1ère génération

La zone industrielle de la Voivre et celle du Saut le Cerf représentent le pôle d'activité économique moderne d'Epinal. Les deux zones ont attiré de nombreuses entreprises de production, d'artisanat et de services. La présence d'administrations comme les Assedic, et d'établissements comme les cliniques leur confère une grande diversité d'offre qui les distingue des sites spécialisés et renforce leur attractivité. L'installation du Pôle Fibres qui établit un lien, à côté de l'Ecole du Bois, entre la formation, la recherche et l'industrie liée aux fibres naturelles ou synthétiques complète la gamme des activités et ajoute une dimension supplémentaire à ce secteur.

*Le pôle Fibres*

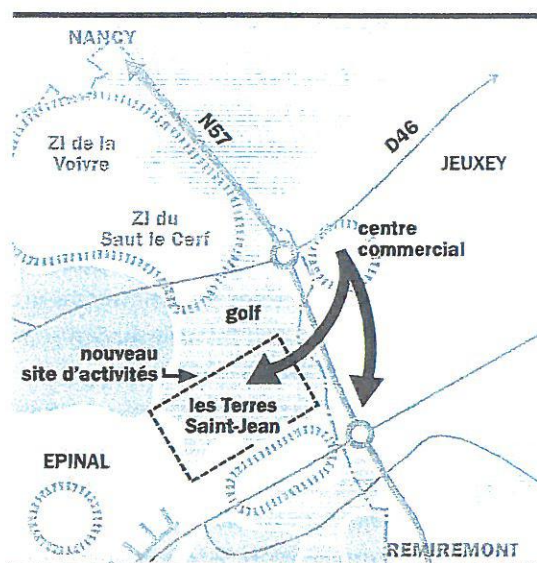


Toutefois, la fréquentation importante des deux zones révèle aujourd'hui des dysfonctionnements en matière de circulation et de stationnement. Ces problèmes, qui se posent principalement aux heures de pointe et le samedi, traduisent la conception déjà ancienne de la zone de la Voivre, et l'inadaptation des aménagements à la fréquentation actuelle. De ce fait, les espaces publics sont particulièrement sollicités (stationnement sauvage, circulations abusives) et connaissent en certains endroits un vieillissement rapide. Ces dysfonctionnements ne nuisent pas à l'attractivité des entreprises qui bénéficient d'une situation remarquable mais pourraient devenir pénalisants au regard des évolutions des autres sites d'activités de l'agglomération. La création de nouvelles zones conçues selon des normes plus fonctionnelles, et bénéficiant d'un traitement urbain récent modifiera l'image de la Voivre et du Saut le Cerf de façon négative. Cette déqualification progressive par l'apparition d'une offre nouvelle qui devient concurrentielle pourrait desservir ces sites dans le cas d'entreprises in situ préférant se relocaliser à l'occasion d'un agrandissement ou d'une modernisation.

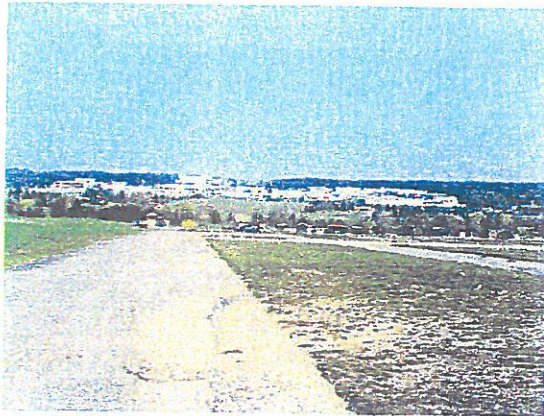
La stratégie de développement de l'offre foncière pour les activités doit donc s'accompagner d'une action de retraitement des espaces publics et de réorganisation des stationnements et circulations. L'accès à la RN57 se fait principalement par le rond point situé sur la D46 reliant Jeuxy à Golbey. Ce rond point concentre sur le Saut le Cerf une grande part des flux d'accès aux deux zones et charge la D46 dont la fonction dans l'agglomération est également de capter les flux de circulation issus des pôles résidentiels de l'Ouest vers la RN57 sans passer par Epinal.

## 2.2. Développer l'offre de terrains équipés pour les activités dans la continuité des sites existants

La modernisation et l'amélioration fonctionnelle des zones existantes ne suffiront pas à maintenir l'attractivité de la commune dont le potentiel foncier dans ce domaine n'offre plus guère d'opportunités. Les rives de la RN57 demeurent la localisation privilégiée pour les activités en raison des facilités d'accès proposées. Le coteau des Terres Saint-Jean, situé au Sud des zones de la Voivre et du Saut le Cerf le long de la RN57 offre une opportunité remarquable. L'implantation d'activités sur ce site permet d'enrichir un pôle d'équipements déjà constitué par le Centre de Congrès et le Palais des Sports.



*Nouvel accès au centre commercial et aux Terres Saint-Jean*



*Les Terres Saint-Jean*

Le golf aménagé au fond du vallon séparant les deux coteaux constituera une coupure verte. Les abords du golf et sa relation paysagère avec le site d'activités des Terres Saint-Jean devront faire l'objet d'une attention particulière. Le renforcement des emplois et des services sur les Terres Saint-Jean aura pour effet d'appeler un trafic nouveau sur la rue de Saint-Dié et sur le point d'accès du cimetière.

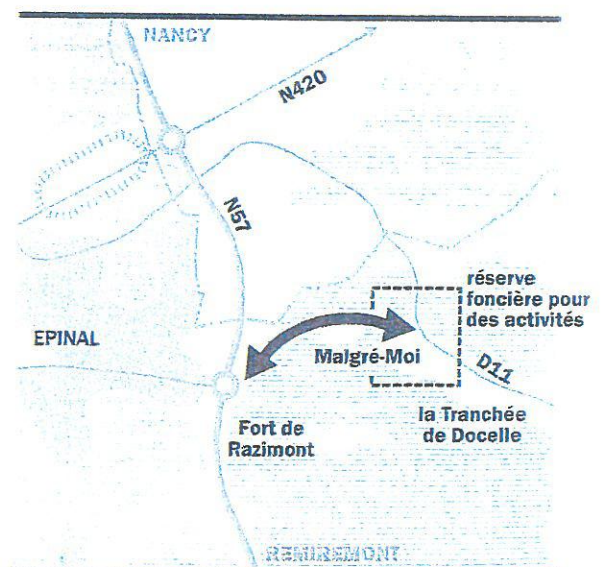
La création de la RN57 a rompu une liaison entre Epinal et Jeuxy qui méritera d'être rétablie pour offrir un deuxième accès à la future zone par l'Est.

Le rétablissement de cette voie permettra également un raccordement au Centre Commercial qui, lui aussi, ne dispose que d'un accès unique sur la D46. Une voie double partant du Sud du Centre Commercial pour relier la future zone des Terres Saint-Jean et l'échangeur de la rue de Saint-Dié est donc de nature à constituer un dispositif complet mettant en relation les grands pôles d'activités économiques sans emprunter systématiquement la RN57.

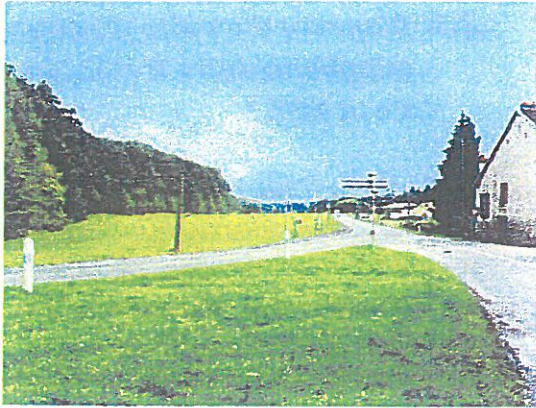
### **2.3. Disposer d'un site d'activités supplémentaire à proximité de la RN57**

L'urbanisation des Terres Saint-Jean est un projet à court terme nécessaire au maintien de l'attractivité de la commune. Des réserves foncières supplémentaires doivent être identifiées pour des développements à moyen et long terme. Ces réserves sont indispensables à la commune pour préparer l'avenir, faire face à des demandes futures, en particulier des entreprises qui se sont développées dans le tissu urbain de la commune, et qui pourraient y trouver des contraintes à leur modernisation.

Le secteur de Malgré Moi, à l'Est de la RN 57, offre, en grande partie en clairière, des disponibilités. La traversée de la forêt par la D11 sur le territoire d'Epinal a induit une urbanisation pavillonnaire le long de la voie principalement sur le site dénommé "tranchée de Docelles". Cette urbanisation n'a pas vocation à s'étendre.



*Prévoir l'implantation d'activités et adapter la liaison avec la RN57*



*Le secteur de Malgré Moi*

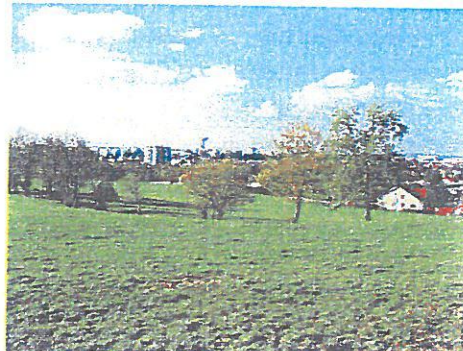
Dans la partie Nord de la D11 où les habitations ne se sont pas installées, un site d'accueil des activités pourra être aménagé, établissant à terme une séquence économique de la voie autour du Centre d'Insémination Artificielle. L'aménagement d'un tel site nécessite un meilleur raccordement à la voie rapide qui s'opère actuellement par la route de Saint- Dié (RN420) ou par une voie étroite passant au Nord du Fort de Razimont. Cette voie étroite trace un itinéraire direct dont l'aménagement devra être adapté à la desserte d'un site d'activités. L'accroissement prévisible des flux vers la RN57 dans la perspective de l'urbanisation du secteur Malgré moi conduira à reconsidérer la nature du raccordement actuel.

### 3) DÉVELOPPER UN NOUVEAU SITE D'HABITAT SUR LE LAUFROMONT

Le diagnostic a montré combien le renforcement de l'offre nouvelle en matière d'habitat constitue un enjeu majeur pour soutenir la dynamique démographique de la commune. Cet enjeu porte plus particulièrement sur une offre d'habitat individuel qui s'est très largement développée sur plusieurs sites de l'agglomération alors que la commune centre n'ouvrait pas de nouveau secteur à l'urbanisation. La topographie complexe d'Epinal et l'organisation des terrains déjà urbanisés laissent peu d'opportunités. Le site du Laufromont, limité au Nord par le faubourg d'Ambrail et la rue André Vitu, à l'Ouest par la rue des Soupirs et le coteau de Laufromont, au Sud par le vallon de la Quarante Semaine et le Pré Serpent, et à l'Est par la RN57 constitue un secteur remarquable opportun pour le développement de l'habitat.

Parfaitement situé entre la RN57 et l'urbanisation actuelle, le site, ceint par l'urbanisation et les bois, s'étend sur près de 150 hectares. L'urbanisation s'est arrêtée à l'Ouest à la rue des Soupirs, le long du coteau boisé. Quelques maisons se sont installées en lisière du secteur de prairies et

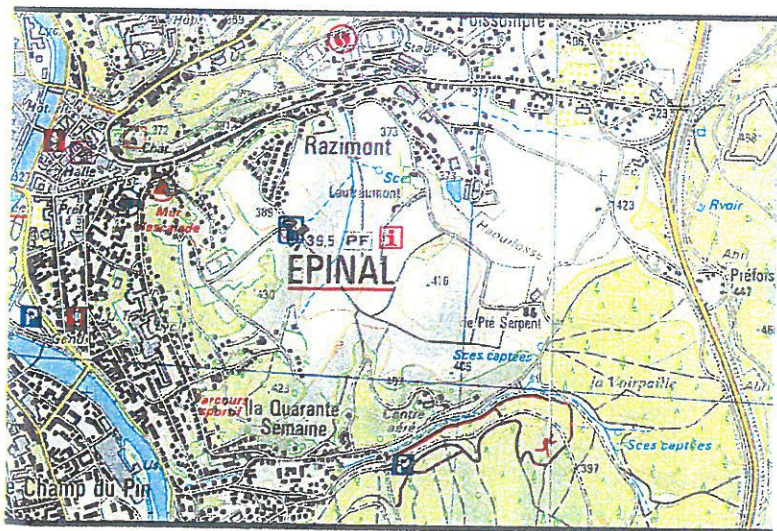
*Le site du Laufromont*



de terres agricoles. Au Nord, les petits vallons ont été investis par des "poches" d'urbanisation fonctionnant en impasse, sans effet d'organisation du site. L'activité agricole est encore présente, avec une exploitation maraîchère et une ferme en activité sur le Pré Serpent qui étend son activité sur les terres environnantes. Les serres municipales complètent ses implantations.

Le site tire son unité de son rapport à la ville et des entités paysagères qui l'entourent. Toutefois, le relief y dessine plusieurs éléments : coteau, combes, plateau qui révèlent autant de situations paysagères intéressantes. Cette diversité préfigure une urbanisation différenciée qui pourra offrir plusieurs types d'organisation de l'habitat, et des formes urbaines variées, tout en respectant la configuration originelle du site.

La conquête progressive du site visera à opérer des greffes sur le tissu urbain existant, en premier lieu à partir du Nord/Ouest et de l'Ouest. L'offre résidentielle nouvelle s'appuiera prioritairement sur les équipements existants pour en renforcer le rayonnement (écoles, commerces,...). L'organisation du secteur du Laufromont ne peut s'imaginer comme un système autonome relié aux grands axes environnants par quelques points d'accès.



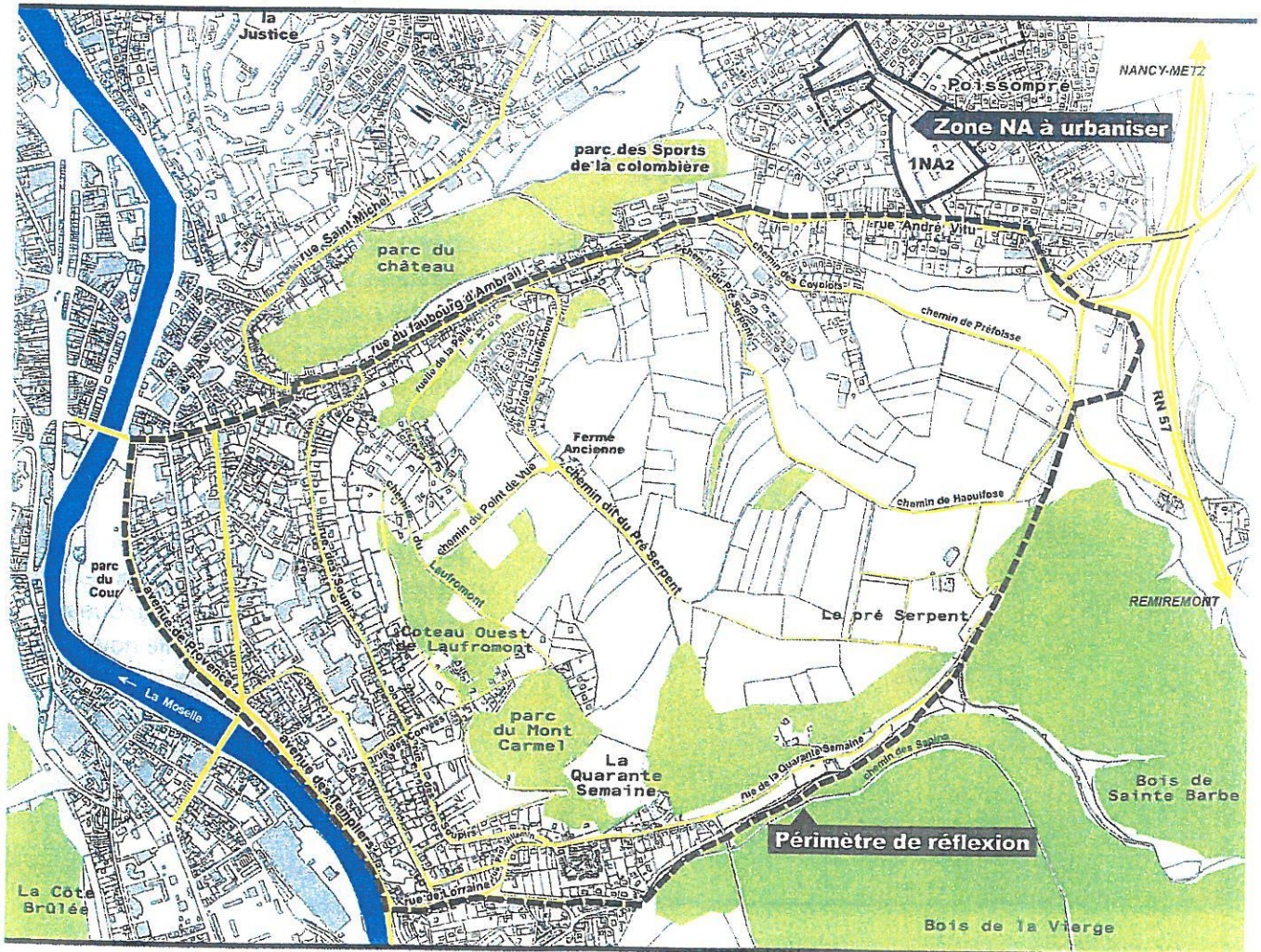
### Le site du Laufromont

Le réseau viaire et la trame des espaces publics assureront un lien entre les différents points d'accroche du nouveau quartier et seront l'occasion de réintégrer dans un réseau plus large les "poches d'urbanisation" actuellement en impasse. En raison des capacités offertes par le site, et des besoins identifiés sur la commune, l'habitat individuel sera privilégié sans exclure la présence d'habitat intermédiaire (type maisons de ville) et de quelques collectifs de petites tailles. Son intégration dans le paysage limitera les terrassements afin de préserver les pentes et courbes qui caractérisent le paysage et ménagera des coupures vertes. La trame verte du futur quartier constituera un élément déterminant de l'organisation du quartier. Elle permettra de témoigner de la valeur paysagère du site, servira de support



à des liaisons douces (piétonnes et vélos), distinguera plusieurs composantes du quartier et assurera, selon les contraintes techniques et les possibilités offertes, l'infiltration, le stockage et l'évacuation des eaux pluviales selon des techniques alternatives.

### Secteur de Laufromont : plan des périmètres



## 4) RECOMPOSER LE QUARTIER DE LA JUSTICE ET RENOUVELER L'OFFRE EN LOGEMENT

Le Plateau de la Justice est situé entre le centre ville et les zones d'activités économiques, selon un axe Sud-Ouest / Nord-Est qui caractérise l'orientation du développement urbain dominant d'Epinal et qui concentre la majeure partie des fonctions d'agglomération de la commune. Si cet axe apparaît clairement sur le plan de la ville, le relief distingue les trois entités urbaines.




Marqué par ses constructions de barres et de tours, et la prépondérance de l'habitat social public, le Plateau de la Justice est souvent évoqué comme un quartier résidentiel.

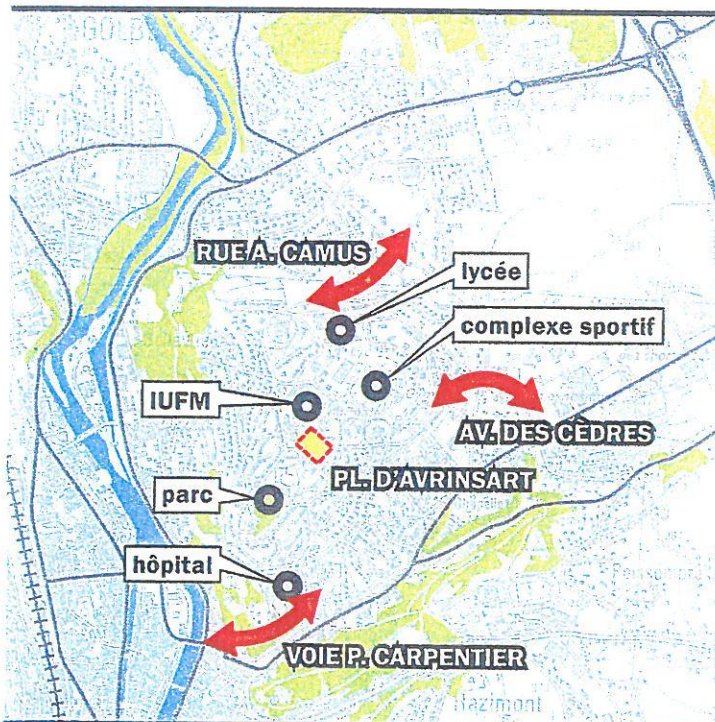
Pourtant, la présence de grands équipements comme le centre hospitalier, le plateau sportif, le Lycée et le Parc lui confèrent un rôle déterminant pour toute la ville. Sa position charnière entre la rivière et la voie rapide, entre le centre ville et des zones d'activités n'est pas assez valorisée, en particulier en raison de son organisation interne.

Les accès au centre depuis la RN57 par la route de Jeuxey et la rue Barthou d'une part, et par l'avenue de Saint-Dié et la rue Saint-Michel d'autre part, contournent le quartier de la Justice au Nord et au Sud. Cette structuration s'explique largement par le relief mais ne permet pas au quartier de jouer pleinement son rôle dans l'organisation urbaine. Le rayonnement de ces équipements ne s'identifie donc pas tout à fait au quartier dont l'image de secteur d'habitat social reste dominante.

L'ambitieux processus de renouvellement urbain engagé dans le cadre de l'Opération de Rénovation Urbaine du Plateau de la Justice est l'occasion de renforcer le rôle du quartier à l'échelle de la ville et de l'agglomération en intervenant sur plusieurs leviers.

L'organisation interne du quartier sera clarifiée autour de la place d'Avrinsart par la mise en valeur d'axes structurants en lien avec les trois accès majeurs : la voie Carpentier depuis le centre, l'avenue des Cèdres depuis l'avenue de Saint-Dié, et la rue A.Camus depuis la route de Jeuxey. Sans faire du plateau de la Justice un passage obligé entre le centre et la périphérie, la cohérence et la continuité des itinéraires entre les axes structurant le quartier et les grandes pénétrantes replaceront le Plateau

-  Connexions avec le centre ville et les pôles économiques
-  Grands équipements
-  Centre du quartier



dans le réseau communal, et feront apparaître une véritable hiérarchie du réseau viaire du quartier. Les voies primaires du quartier ont vocation à relier les grands équipements de rayonnement communal et d'agglomération : l'hôpital, le parc, le pôle sportif, l'IUFM et le lycée. Cette hiérarchisation du réseau viaire et la mise en scène des grands équipements en lien avec la place centrale du quartier seront de nature à mieux distinguer les espaces d'échelle de ville et les espaces de proximité. A cet effet, la reconstruction de l'hôpital en limite du parc constitue un levier essentiel de la recomposition du quartier.

Le renouvellement urbain du Plateau s'appuie également sur un vaste programme de réhabilitations, démolitions et reconstructions de logements pour mieux adapter l'offre aux attentes des ménages. La modernisation du parc s'accompagne de l'aménagement des espaces extérieurs et d'un processus de résidentialisation pour une plus grande clarté des usages et des rapports entre espaces privés et espaces publics.

*La voie Carpentier*



Les éléments précis du programme d'intervention seront prochainement définis dans le cadre du marché de définition en cours.

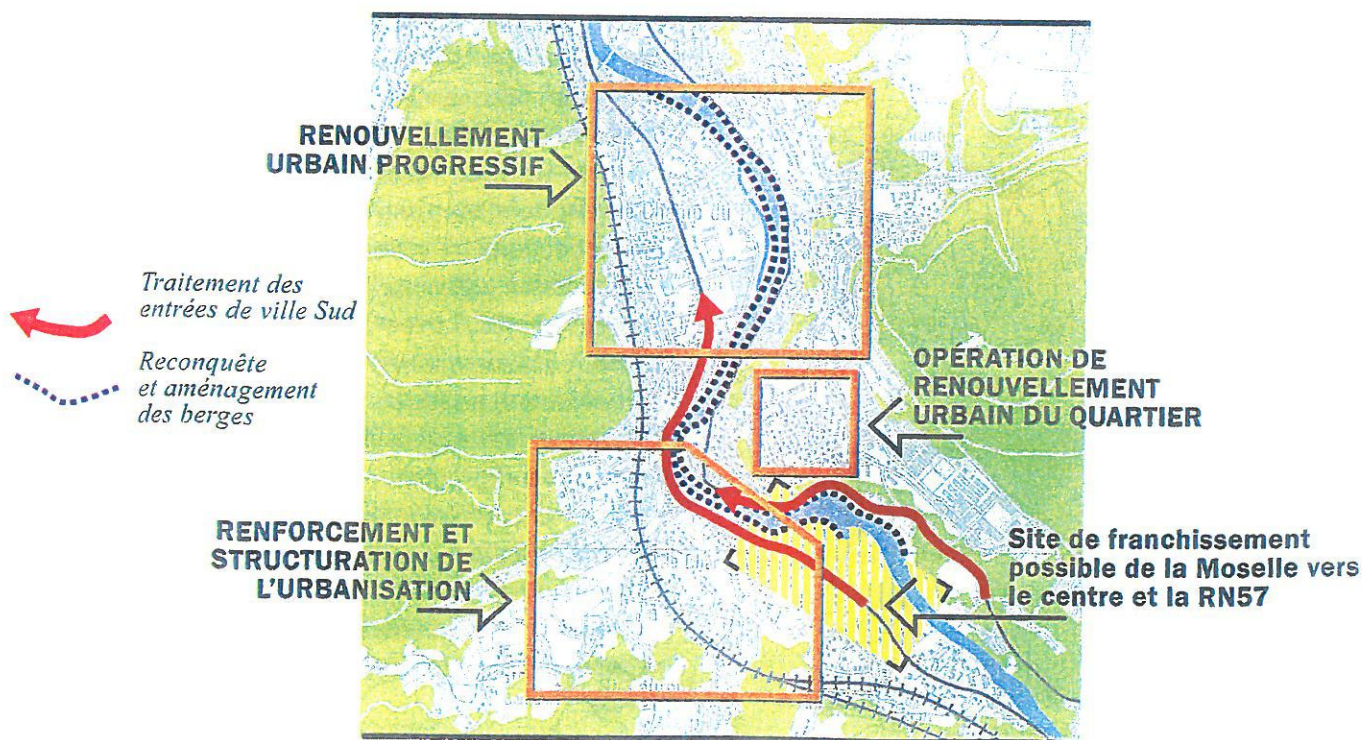
Enfin, la recomposition urbaine est un levier puissant de revalorisation du quartier qui doit s'accompagner des mesures en matière de prévention et de sécurité, d'emploi et de développement économique local, d'éducation et de citoyenneté.

## 5) ACCOMPAGNER LA STRUCTURATION ET L'AMÉLIORATION DU CADRE URBAIN DANS LA PARTIE SUD DE LA VILLE

En amont du pont Patch au Sud, la ville s'est urbanisée le long de la Moselle entre les deux massifs forestiers qui l'encadrent. La D157 (Rue de Remiremont) à l'Ouest et la D42 à l'Est (Route d'Archettes) irriguent chaque rive et donnent accès au centre. L'absence de franchissement de la rivière en amont du pont Patch sur le territoire d'Epinal induit un trafic important sur ces voies (en particulier la D157) pour permettre plus au Nord les flux Est - Ouest au sein de l'agglomération.

Le développement équilibré de la ville et le renforcement du centre nécessitent un axe nouveau au Sud avec un pont sur la Moselle et la possibilité de drainer les flux Est - Ouest entre la rive gauche de la rivière et la RN57 sans passer par le centre (fonction assurée au Nord par la rue de la Moselle à Golbey).

La Moselle et la voie rapide se rejoignent au Sud et permettraient un itinéraire de contournement de l'agglomération en amont d'Archettes, à la condition de créer un raccordement supplémentaire sur la RN57. Toutefois, un trajet plus au Nord sur le territoire d'Epinal sera recherché afin de créer un axe à la vocation double : équilibrer les flux de transit issus du Sud entre les deux départementales qui longent la rivière et irriguer la rive droite de la Moselle vers la RN57. L'enjeu est de créer une infrastructure à caractère urbain qui relie l'urbanisation des rives Sud à la voie rapide au Nord du bois de la Vierge en longeant le secteur de Laufromont. Cette voie offrirait ainsi une possibilité de desservir le nouveau site d'extension de la ville par le Sud. Selon le positionnement possible du franchissement de la Moselle, ce nouvel itinéraire pourrait

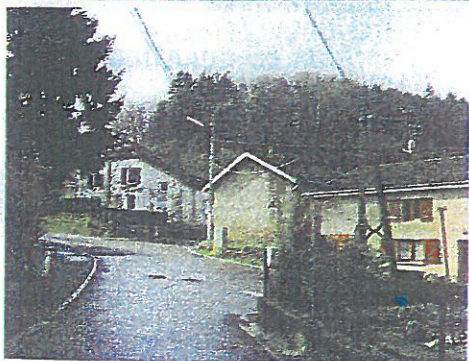


emprunter la rue du Onzième Génie, limitant la circulation en berge de Moselle sur la rive droite, et replaçant le quartier de la Vierge sur une liaison urbaine importante.

Le quartier de la Vierge est le deuxième grand quartier d'habitat social de la ville. Malgré une politique déjà ancienne de lutte contre les exclusions, le parc de logement apparaît inadapté aux besoins et attentes des habitants. Le renouvellement urbain du quartier vise à moderniser le parc de logement et à diversifier l'offre d'habitat. L'action sur les logements s'accompagnera d'une valorisation des qualités paysagères du quartier, situé en promontoire sur la Moselle, et d'un soutien aux services aux ménages. Dans ce cadre, un commerce de proximité a déjà été implanté.

Les deux pénétrantes de la D157 et de la D42 exigent un traitement urbain afin de marquer l'entrée Sud de la ville, en réduisant la largeur des chaussées, marquant les itinéraires cyclables, et sécurisant les circulations piétonnes (en cours sur la D157).

#### *Requalification de la D157 en entrée de ville*



*Renforcement de Saint-Laurent en préservant son caractère rural*

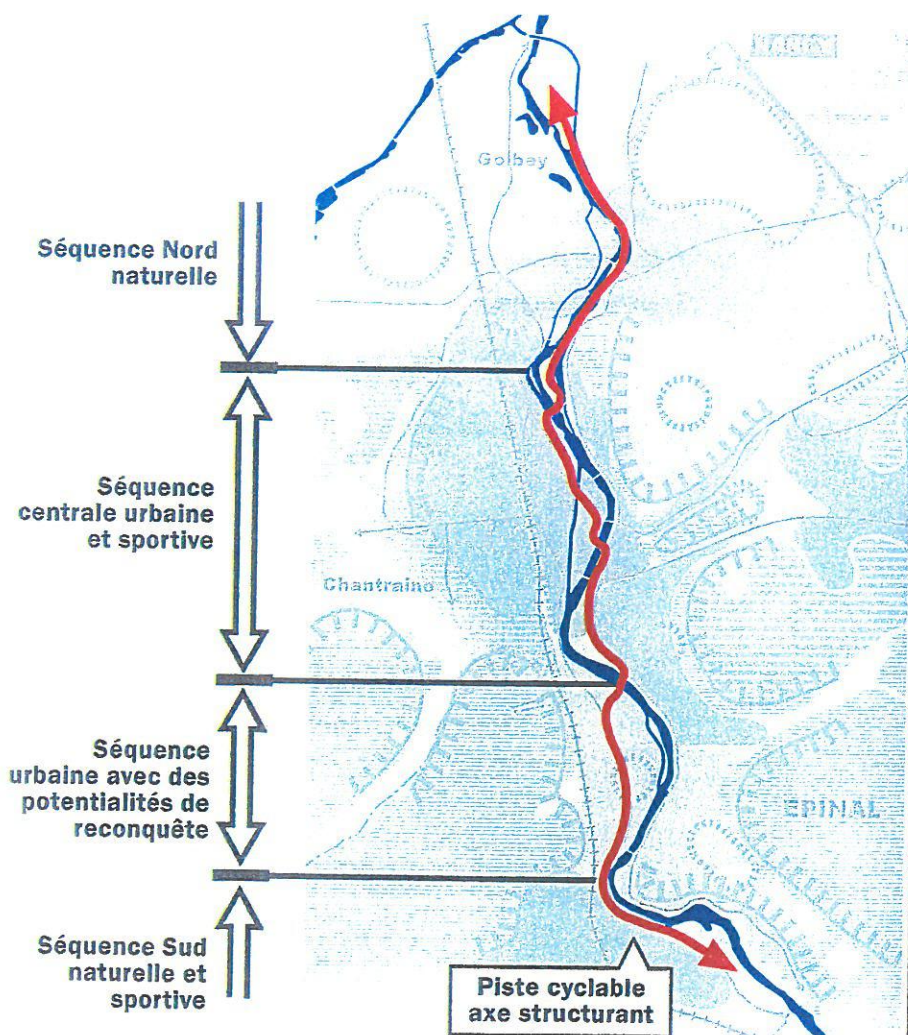
La D157 dessert plusieurs équipements (halle des sports, lycée) ou entreprises importantes (commerciales ou industrielles). L'aménagement de ses abords permet de mettre en scène ses dessertes. Le quartier du Champs du Pin est composé d'un tissu urbain ancien et diversifié. Les berges de la Moselle, peu accessibles, y conservent une vocation économique. Ce quartier est un bon exemple de mixité des fonctions mais entre dans un cycle de renouvellement progressif que traduisent les évolutions des activités industrielles et du bâti. Les mutations spontanées feront apparaître des opportunités de reconquête qui doivent être mises à profit pour maintenir la mixité des fonctions, créer des itinéraires privilégiés vers la rivière et reconquérir les berges. L'ensemble associant le centre commercial et le quartier de Bitola pourra, dans l'avenir, faire l'objet d'un retraitement des espaces assurant un meilleur lien entre l'entrée de ville et la rivière.

Au Sud Ouest, le Vieux Saint-Laurent a gardé un caractère de village, et le secteur s'est progressivement urbanisé vers la rivière en raison de la qualité de sa situation et des paysages jusqu'à être désormais en continuité avec la ville. Le site a gardé son caractère rural avec un tissu peu dense qui a investi les deux vallons et les coteaux. Ce caractère rural avec une dominante d'habitat individuel doit être conservé et autorise une densification légère par l'urbanisation des parcelles libres. Le renforcement de Saint-Laurent doit permettre de structurer l'urbanisation existante le long des voies et d'établir la limite de la ville qui, ici, borde la forêt. Les constructions nouvelles devront s'installer en complément de l'urbanisation actuelle en évitant un mitage supplémentaire de l'espace. Les coteaux seront préservés sur leur partie supérieure en ménageant un espace de transition entre l'urbanisation et la forêt.

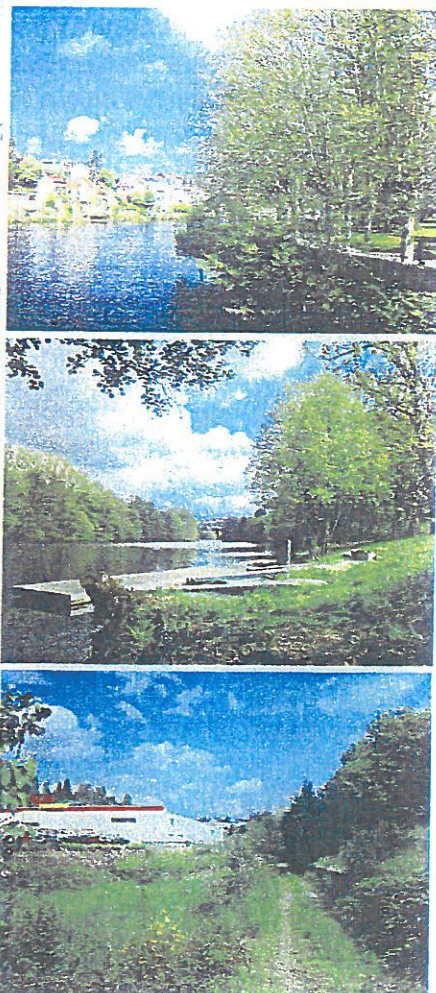
## 6) PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT, VALORISER LES QUALITÉS PAYSAGÈRES DE LA COMMUNE, ET PRÉVENIR LES RISQUES NATURELS

Epinal s'est urbanisée sur un site remarquable structuré par la Moselle en s'adaptant à un relief accentué. Le centre ville est soumis au risque d'inondations et doit être mieux protégé par la préservation des champs d'expansion des crues, en amont et en aval. Le Plan de Prévention des Risques, actuellement à l'étude, prescrira les interventions requises et définira les contraintes réglementaires qui seront inscrites dans le PLU.

La Moselle et ses berges sont mises en valeur dans la partie urbaine, et au Nord où le canal longe la rivière au niveau du port. L'aménagement de la traversée de la commune mérite un plan d'ensemble prévoyant la continuité des cheminements, la stabilisation des berges et le rétablissement de boisements de bords de rivière (ripisylves d'aulnaies). Le traitement de certaines séquences, comme la partie Sud de la ville, est conditionné par le renouvellement du tissu urbain.



*Mettre en valeur les rives de la Moselle*



*Aménager le cours du Grandrupt*

Le traitement des rives doit se prolonger sur les ruisseaux de Bertramenil, de l'Etranglieux et de la Quarante Semaine. Le Grandrupt ne rejoint pas la Moselle sur le territoire d'Epinal mais constitue une frontière naturelle avec Golbey. L'aménagement de son parcours accompagnera la reconquête de l'entrée Ouest de la ville et du secteur de Courcy.

Le Sud de la commune, de part et d'autre de la Moselle, est largement couvert par les massifs forestiers qui insèrent la ville dans un paysage typiquement vosgien. A l'exception de la forêt militaire et de la forêt de production, les secteurs du bois de Saint-Laurent, du bois de la Vierge et du Grand Plain constituent des sites de promenades et de découverte très rapidement accessibles aux spinaliens. L'aménagement de la forêt d'agrément sera poursuivi pour développer l'offre en matière de loisirs - nature. L'urbanisation en bordure de forêt doit respecter un espace de transition destiné à ménager la lisière des bois et à éviter la trop grande proximité avec le massif forestier.



*Préserver la forêt et aménager des lieux de découverte et de loisirs*

1. La forêt d'agrément
2. La forêt de production
3. La forêt militaire

